Opérationnalisation des districts sanitaires comme stratégie de revitalisation des soins de santé primaires en Côte d’Ivoire

Tania BISSOUMA-LEDJOU, Dr Yameogo Jean-Marie Vianny, \*\*Dr Lanwis Gogoua Nahounou : \*OMS-Abidjan, \*\*Ministère de la Santé et de L'hygiene Publique de Côte D'ivoire

Suite à la déclaration d’Hararé (1988), la Côte d’ivoire a adopté en 1994 la décentralisation de son système de santé et le district sanitaire comme son unité opérationnelle pour la mise en œuvre des soins de santé primaire (SSP). Différents textes réglementaires ont été élaborés pour définir l’organisation et le fonctionnement des districts sanitaires.

Cependant après plus d’une décennie de mise en œuvre, les performances des districts et les résultats sanitaires au niveau national sont insatisfaisants. Les ratios de mortalité maternelle, néonatale et infantile sont élevés avec respectivement 614 décès pour 100000 naissances vivantes (2012), 33‰ (2016) et 108‰ (2016) limitant ainsi l’atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD) et la Couverture Sanitaire Universelle (CSU).

En effet, l’évaluation du fonctionnement des districts sanitaires et d’autres études clés sur les SSP et l’efficience réalisées sur la période 2016 – 2017 ont démontré que ces résultats seraient attribuables en partie à une politique de renforcement des hôpitaux tertiaires plutôt que des SSP. A celà s’ajoute des inefficiences dans l’utilisation des ressources publiques financières, une inégale répartition des personnels de santé, une insuffisance des activités de supervision et monitorage des prestataires, de faibles capacités managériales des gestionnaires des districts sanitaires.

Pour apporter une réponse adéquate, le gouvernement ivoirien s’est engagé dans la revitalisation des SSP à travers l’opérationnalisation des districts sanitaires prenant en compte les paramètres susmentionnés.

La méthodologie de l’intervention a consisté à renforcer le dialogue entre le ministère de la santé et les partenaires clés, à organiser une réflexion sur les districts sanitaires et à identifier les axes d’actions prioritaires.

En terme de résultats, un cadre de concertation entre ministère de la santé et partenaires a été mis en place avec la désignation d’un point focal national pour maintenir le dialogue autour du district, un système de coordination et de suivi mensuel des performances des districts sanitaires sur la base d’indicateurs clés de résultats a été institué, un cadre d’actions de renforcement des districts sanitaires a été défini. Ce cadre d’actions vise une utilisation efficiente des fonds publics alloués à la santé, une répartition équitable des ressources humaines en mettant l’accent sur les SSP, un système adéquat de supervision, suivi et évaluation et le renforcement des capacités managériales des gestionnaires des districts sanitaires.

Néanmoins le défi demeure la volonté politique, l’inscription de ces engagements dans un cadre institutionnel en vue de pérenniser les acquis, incluant la réelle participation des communautés.